

FICHE D'INSCRIPTION AUX STUDIOS DE REPETITION DE MUSIQUE A LA MJC/CS - Saison 2022/2023

Réinscriptions et nouvelles inscriptions le samedi 3 septembre 2022.

Répétitions à compter du 19 septembre 2022, lorsque tous les membres du groupe sont inscrits.

L'Usine à Chapeaux est une Association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents. Maison des Jeunes et de la Culture de Rambouillet, agréée Centre Social, son projet associatif s'organise autour d'actions culturelles et d'initiatives sociales pour tous, avec une attention particulière en direction de la Jeunesse.

IDENTITÉ DE LA PERSONNE SIGNATAIRE (adhérent ou tuteur légal pour les moins de 16 ans)

M/Mme : Prénom : Tel :
 Adresse : Portable :
 Code Postal : Ville :
 E-mail : Profession :

Personne utilisant le studio : Nom : Prénom :
 Date de Naissance : Portable :

Nom du groupe : Votre instrument au sein du groupe :
 Nombre de musiciens : Créneau de la saison 2021/2022 :
 Nom du référent du groupe :

Pour 2022/2023, je choisis le créneau : Petit studio, jour/heure :
 Grand studio, jour/heure :

COMPOSITION FAMILIALE

Nombre de parents au foyer : Nombre d'enfants à charge : dont en garde alternée :

CAUTION

Petit studio : je verse un chèque de caution de 250€ Grand studio : je verse un chèque de 400€
 La caution sera payée par un autre membre du groupe – précisez son nom :

ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation)

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé en banque dès réception).
Attention : le choix de l'adhésion est définitif. L'adhésion famille est avantageuse à partir de 3 personnes dans le même foyer.

Adhésion individuelle 14 € Adhésion foyer 1 € (15-25 ans)
 Adhésion famille 37 € Adhésion association 65 €

Adhésion déjà réglée pour une activité 2022/2023 :

COTISATION ANNUELLE avant réduction :

Petit Studio 105€ Grand Studio 154€

RÉDUCTIONS

Réduction QF : joindre une copie de votre dernier avis d'imposition.

Nombre de parts (NP) : Parent isolé/personne seule = 1,5 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; Enfants en garde alternée = 0,5 part. **Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.**

Revenu Brut Global	Nb de pers/foyer	dont enfant(s)	Quotient Familial	taux QF
(R) = €	(NP) =		(R/NP) =	<input type="checkbox"/> pas de QF <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> 45%

Barème :
 - Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 9760 €. - 30 % si Quotient Familial compris entre 5731€ et 7820€ inclus.
 - 15 % si Quotient Familial compris entre 7821€ et 9760 € inclus. - 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 5730€.

Autres réductions :

Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2^{ème} activité pour la saison 2022/2023 (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal). Activité : Nom et Prénom de l'adhérent :

Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2^{ème} activité") au titre de :

- Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC ! 15 % ou 30 %
- Membre de la famille des personnes ci-dessus 15 %
- Personnel Mairie de Rambouillet (joindre un justificatif) 15 %
- Atelier complémentaire (à partir de la 2^{ème} inscription aux studios, sur la moins chère) 30 %

Soit un total de€ pour ma cotisation 2022/2023

J'utilise mon avoir de €. Je fais don de mon avoir de€ à l'association L'Usine à Chapeaux

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque(s) bancaire(s), à l'ordre de la MJC de Rambouillet (indiquer les mois de dépôt au verso des chèques).

Un seul chèque qui sera déposé début octobre 2022 sauf indication contraire.

.....chèques (7 maxi) à déposer de début octobre 2022 à (Début avril 2023 maxi).

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Adhérent(e), vous participez à la vie de votre Association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate,...) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.

Domaines où vous souhaiteriez être bénévole :

- Ludothèque
- Ludothèque itinérante
- Animations familles
- Écrivain public
- Aide à l'organisation de manifestations ponctuelles : (Fête de la Musique, Fête de la MJC/CS, spectacles ateliers...)
- Soutien à l'encadrement des ateliers enfants (arts plastiques, poterie...)
- Ateliers numériques
- Ateliers de français / Entraide scolaire
- Aide à l'organisation de concerts

Compétences particulières (bricolage, informatique...) :

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MJC/CS

Merci de cocher la mention vous correspondant :

Réinscription aux studios de répétition

En qualité d'ancien(ne) adhérent(e) des studios, vous ne bénéficiez pas de séance d'essai ; toute réinscription sera donc définitive et n'ouvrira pas droit à remboursement sauf cas explicitement prévu au règlement intérieur.

Nouvelle inscription aux studios de répétition

Pour toute nouvelle inscription d'un groupe ou d'un musicien, les adhérents disposent d'une période d'essai (deux semaines de répétition consécutives à l'inscription du groupe). Au terme de cette période d'essai, le paiement sera restitué sur simple demande de l'adhérent cessant l'activité ; la demande doit être faite immédiatement, dès la fin de la période d'essai ; l'adhésion reste acquise à l'association.

Toute cotisation d'activité perçue par l'Association ne pourra être remboursée en raison d'absences du participant, sauf cas prévus au règlement intérieur : déménagement qui éloigne l'adhérent de plus de 20 km de son domicile antérieur, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison.

Le remboursement sera établi au prorata temporis, à partir de la date de dépôt du dossier complet.

Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association.

Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la MJC/CS (affiché et disponible à l'accueil du pôle Ateliers ou en ligne sur notre site internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que la MJC/CS a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.

J'autorise l'Usine à Chapeaux à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités qu'elle organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'Usine à Chapeaux, notamment sur son site Internet, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

J'accepte de recevoir des informations, newsletters, de la part de l'Usine à Chapeaux.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, par l'Usine à Chapeaux, destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont uniquement destinées aux responsables de l'Usine à Chapeaux.

Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil du pôle ateliers.

Date de l'inscription :/...../ 202.

Signature :